FICHE DE TRANSPARENCE

COMP4 — comportements en situation de groupe

Document à joindre à l'outil et transmissible par le licencié à ses propres clients

---

> *Fiche à jour au 28 septembre 2026, établie par lecture du code de l'instrument en production.*

1. Identification

Rubrique	Contenu
Nom de l'outil	COMP4 — grille d'observation des comportements en situation de groupe
Éditeur	MANAEVO — François Labbas, entreprise individuelle · SIRET 512 092 263 00031 · 4 RD58, 78320 Lévis-Saint-Nom · contact@manaevo.com
Version	Barème 2026-08 · fiche du 28 septembre 2026
Finalité prévue	Accompagnement et développement. Support de restitution après une situation de travail collectif ou une mise en situation.
Usages exclus	Toute décision de recrutement, de sélection, de promotion, de mobilité, de rémunération ou de rupture.
Mode de recueil	Auto-évaluation par la personne, avant puis après une situation de groupe, et évaluation croisée par les autres participants du groupe.

2. Ce que l'outil mesure

Vingt-quatre items répartis en huit critères de trois items, regroupés deux par deux en quatre dimensions bipolaires :

— Leadership et ascendance, opposé à la soumission — critères Influence et Capacité à convaincre.

— Autonomie, opposée à la dépendance — critères Originalité et Conviction.

— Agréabilité, opposée à l'hostilité — critères Humour et Chaleur.

— Orientation vers la tâche, opposée à l'orientation vers les relations — critères Structuration du travail et Focalisation sur le résultat.

Nature de la mesure. L'instrument croise deux sources : la perception que la personne a de son propre comportement dans le groupe, avant et après la situation, et le regard porté par les autres participants. Les évaluations des pairs portent sur des comportements manifestés dans une situation donnée, non sur une caractéristique supposée de la personne ; leur moyenne est plus solide qu'une auto-évaluation isolée, mais un comportement observé dans un groupe ne préjuge pas du comportement dans un autre.

3. Comment les cotations sont produites

La règle de calcul est fixe, écrite par l'éditeur, et appliquée de manière strictement identique à réponses identiques. Aucun système d'intelligence artificielle n'intervient.

— Échelle de fréquence à cinq degrés : jamais, rarement, parfois, souvent, toujours.

— Score de critère : moyenne des trois items le composant, en ignorant les items non renseignés.

— Score de dimension : moyenne des deux critères, arrondie au dixième.

— Aucune transformation d'échelle n'est appliquée : les scores restent sur l'échelle de réponse d'origine.

4. Comment le rapport est produit

Le rapport est composé de paragraphes rédigés à l'avance par l'éditeur et sélectionnés en fonction des scores. Aucun texte n'est rédigé automatiquement lors de la passation.

— Un commentaire par dimension et par critère, choisi selon le niveau atteint.

— Un bloc de développement portant sur la dimension la moins bien cotée.

— Une synthèse construite à partir des dimensions dominante et faible, avec forces et points de vigilance associés.

— Le cas échéant, une comparaison entre deux passations successives, et un écart entre l'observation d'un tiers et la perception de la personne.

5. Ce que l'outil ne fait pas

— Il ne comporte aucun système d'intelligence artificielle et ne procède à aucune inférence.

— Il n'analyse ni la voix, ni le visage, ni les expressions.

— Il n'établit aucun classement entre personnes et ne formule aucune recommandation de décision.

6. Limites connues

— Trois items par critère : la fidélité d'un score de critère isolé est faible. Les scores de dimension, appuyés sur six items, sont plus robustes — c'est à ce niveau que la restitution doit se tenir.

— Les évaluateurs sont les autres participants, non des observateurs formés : leurs cotations sont exposées aux biais d'indulgence, de halo et de tendance centrale, ainsi qu'aux effets de relation au sein du groupe. La moyenne de plusieurs évaluateurs les atténue sans les supprimer. Le dispositif est conçu pour un groupe de cinq : au-delà, former plusieurs groupes.

— Les dimensions étant bipolaires, un score bas ne signifie pas une absence de comportement mais la présence du pôle opposé. La restitution doit l'expliciter, faute de quoi le pôle opposé est lu comme un déficit.

— Les scores ne sont pas étalonnés sur une population de référence.

— Le résultat décrit un comportement dans une situation et une composition de groupe déterminées, à un moment donné.

7. Supervision humaine et conditions d'usage

— Le rapport n'est remis qu'accompagné d'un entretien de restitution conduit par un professionnel formé.

— L'observateur consigne des faits avant de coter, et la cotation intervient à l'issue de la séquence observée.

— La personne est informée préalablement des méthodes utilisées, conformément aux articles L1221-8 et L1222-3 du code du travail.

Données personnelles

— Les évaluations sont enregistrées dans le navigateur de l'appareil utilisé : le rapport croisé ne réunit que celles faites sur un même poste, qui doit donc servir à tout le groupe. Le rapport d'auto-évaluation est aussi adressé par courriel au professionnel dont le code a ouvert la passation, sans être conservé par MANAEVO.

— Avec l'accord du participant — case librement décochable, sans effet sur le rapport —, ses réponses, ses scores et les éléments de contexte qu'il déclare sont conservés par MANAEVO, responsable de ce traitement, à des fins de validation psychométrique. Ni nom, ni adresse email, ni adresse IP ne sont enregistrés ; un nom éventuellement saisi est remplacé par une empreinte non réversible (pseudonymisation).

— Hébergement : Alwaysdata, en France. Ces données ne sont pas transférées hors de l'Union européenne.

— Conservation : cinq ans à compter de la passation, puis suppression. Le rapport reçu par le professionnel relève de sa propre conservation.

— Droits d'accès, de rectification et d'effacement : contact@manaevo.com.

— Politique complète : www.manaevo.com/confidentialite.html.

Qualification réglementaire

> *COMP4 ne constitue pas un système d'intelligence artificielle au sens du règlement (UE) 2024/1689. Les cotations résultent de moyennes appliquées de façon déterministe ; les textes du rapport sont rédigés à l'avance et sélectionnés par cette même règle.*

Document préparé avec l'assistance d'une IA (recherche et rédaction), puis révisé et validé par François Labbas, qui en assume la responsabilité éditoriale. Il ne constitue pas un conseil juridique.